



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 11 MARS 2022

DELIBERATION N° 009 - 03 - 2022 - Direction Générale des Services**DESAFFECTATION DE LA CUISINE CENTRALE A LA SARL REGAL DES ILES  
(PARCELLE BD 257)***(La Commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité)***Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

31 MAR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 4 mars 2022

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 27

Représentés ..... 07

Excusés .....

Absents ..... 5

Total des votes .... 34

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 11 Mars à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Patrice BOULEVART – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL - - Fabienne BORNEO - Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

**ONT DONNE PROCURATION :** Valentine SERRANO à Sylvie PAYET - Monique MARIMOUTOU TACOUN à Jean Louis VITAL – Sarah SALAH – ALY à Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Eric CARITCHY à Patrice ELLAMA - Marie Sabine SAUTRON à Patrice SELLY – Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX à Patrick DALLEAU

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 18 septembre 2021, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Benoît a approuvé la cession d'une parcelle de terrain cadastrée BD 257, d'une superficie de 5518 m<sup>2</sup>, située Rue des Dahlias, Zone Industrielle de Bras Fusil, sur laquelle est implanté un bâtiment en dur, structure métallique et tôle construit en 1998 d'une surface utile de 1346,65 m<sup>2</sup>, à la SARL REGAL DES ILES ou à une société civile immobilière détenue par le gérant de cette SARL.

Pour rappel, cette cession a été réalisée selon la procédure de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

En effet, le Conseil municipal a décidé de la désaffectation du bien au service public de la restauration scolaire et collective, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de sorte que son déclassement du domaine public a pu avoir lieu par anticipation.

Dans ces conditions, par un acte notarié signé le 15 décembre 2021, le bien a été vendu à la SCI LETCHIS représentée par le gérant de la SARL RÉGAL DES ÎLES.

Conformément aux engagements pris par cet acte, la désaffectation du bien est constatée par procès-verbal relatant plusieurs opérations diligentées par huissiers de justice assermentés entre le 21 et le 25 janvier 2022.

Dès lors, le Président propose à l'Assemblée de prendre acte de la désaffectation en droit et en fait de la cuisine centrale au service public de la restauration scolaire et collective.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à la majorité (- 2 abstentions : M ; Patrick DALLEAU (+ 1 procuration)) les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Le Maire,*

  
*Patrice SELLY*

